

continuer leur chemin. Mais aussitôt l'un des perturbateurs lui porta un coup d'épée au bas-ventre, et les soldats ayant voulu défendre leur sergent blessé grièvement, celui-ci cria de ne point frapper, à cause des princes. Les agresseurs ne tinrent aucun compte de cette sage réserve, et, aidés d'environ quarante personnes, dont plusieurs laquais tous armés, se ruèrent sur le guet à grands coups d'épée, tuèrent le second sergent et blessèrent grièvement quatre soldats qui, en se retirant, se contentèrent, par respect, de se défendre contre cette agression en parant les coups avec leurs hallebardes.

Après les rapports, les informations et les enquêtes judiciaires dont cette narration est le résumé exact, le procureur du roi au siège de la sénéchaussée prit des conclusions de prise de corps et de saisie des biens des accusés : le sieur Dufour, écuyer, un comte allemand, nommé Gland ou Glain, le sieur d'Assier de la Chassaigne, fils du secrétaire du roi, tous les trois contumaces, et Jacques Grolier, écuyer fait prisonnier. Il y eut un jugement, le 12 décembre 1679, portant que les trois accusés faisant défaut auraient la tête tranchée en effigie, sur un échafaud dressé sur la place Bellecour, qu'ils paieraient solidairement 600 livres d'amende envers le roi, 2.000 livres à la veuve du sergent tué, 4.000 livres aux enfants, 2.400 livres à deux des soldats blessés et 360 livres à chacun des deux autres, plus les dépens de la procédure. Grolier fut renvoyé de l'accusation.

Michel Dufour, revenu d'Italie où il avait accompagné les princes de Soissons, ayant été fait prisonnier à la conciergerie du palais de Paris, à la requête du procureur du roi, adressa au roi un recours en grâce où les faits sont rapportés contradictoirement aux procès-verbaux de l'information judiciaire. Il y est affirmé que les soldats du guet avaient été les premiers assaillants, en frappant de leurs hallebardes un gros chien lancé contre eux, et qu'ils avaient blessé le chevalier de Savoye, l'un des princes; que, furieux de cette attaque, l'autre prince, nommé Philippe, avait mis l'épée à la main pour venger son frère, et blessé le sergent; que la suite de ces personnages, pour les sauver d'un péril imminent, avait repoussé vigoureusement les soldats et tué d'un seul coup le sergent Chaumont dit La Fleur; que l'épée étant demeurée